

Fonctionnement de l'Union Européenne

Qu'est-ce que l'Union Européenne

Historique

C'est une volonté de **paix** qui a motivé une unification politique des pays européens.

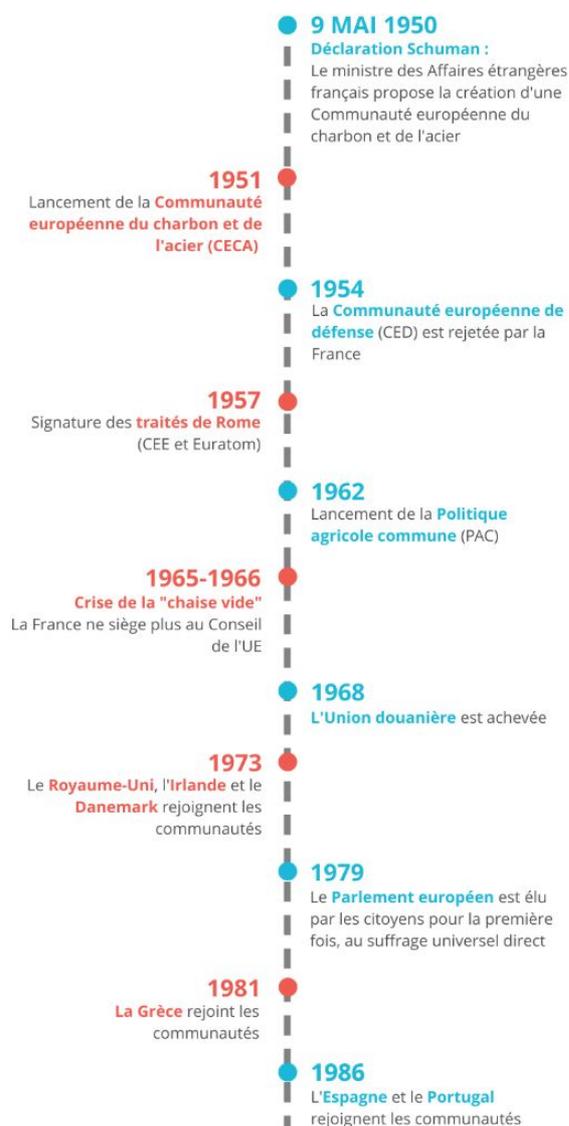
C'est à l'issue de la seconde guerre mondiale que les organisations internationales telles que l'ONU débudent leur création.

Créée en 1957 par six pays fondateurs sous le nom de **Communauté économique européenne**, l'Union européenne (UE) a connu plusieurs élargissements successifs.

Dans les années 1970, la communauté économique européenne connaît ses premiers **élargissements** ainsi que les premières élections au **Parlement Européen**.

Les accords de **Schengen** sont signés dans les années 1980.

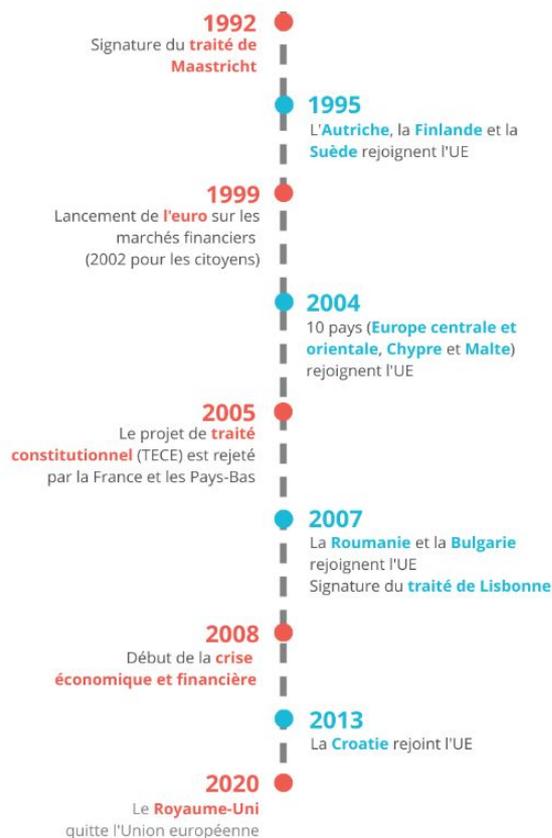
N°3 - 02/02/2024



En 1992, le traité de **Maastricht** scelle la création de l'UE qui pourra agir sur les sujets des affaires étrangères, de l'éducation etc. L'UE se prépare à une union économique et monétaire : la mise en circulation de l'euro, monnaie commune, dès 1999.

Aujourd'hui, l'Union Européenne c'est 27 États, rassemblés autour d'une devise : **"Unis dans la diversité"**.

Composition



L'Union Européenne est composée de **27 pays ou États membres** :



La **zone euro** est composée de 20 pays. Certains États de l'Union européenne ont choisi de ne pas y participer, les autres ne satisfont pas encore les critères économiques pour la rejoindre.

L'**espace Schengen** est composé de 27 pays, dont 23 États membres de l'UE. Les accords de Schengen assurent la **libre circulation** des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein de l'espace constitué par ces États.



Le processus décisionnel

La **commission européenne propose les lois** au parlement européen et au conseil de l'Europe. Le parlement est chargé de se prononcer en première lecture sur ces propositions. **Les lois sont adoptées par codécision du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne.**

Le processus décisionnel européen



toute l'europe
Commission Européenne

Instances de l'UE

L'Union Européenne est constituée de **4 institutions décisionnelles** que sont :

- le Conseil Européen,
- la Commission Européenne,
- le Parlement Européen,
- le Conseil de l'Union Européenne.

Il existe d'autres institutions, liées aux finances ou encore à la justice.

Conseil européen

Le conseil européen réunit au moins 4 fois par an les **chefs d'État et chefs de gouvernement** des 27 États membres. Il intervient en amont des décisions européennes et joue un rôle d'arbitre en cas de blocage. Il définit les grandes politiques de l'UE.

Commission Européenne

La commission européenne, localisée à Bruxelles, constitue l'**exécutif** de l'Union Européenne. Elle participe à l'**élaboration des lois européennes** (directives, décisions et règlements) et la **mise en œuvre des politiques de l'UE**. Elle est garante de l'intérêt général européen.

Elle est actuellement dirigée par la présidente **Ursula von der Leyen** et est composée de 27 commissaires, chacun issu d'un État membre et spécialiste d'un domaine précis.

Par exemple **Stella Kyriakides** est la commissaire européenne de la santé et de la sécurité alimentaire.



Ursula von der Leyen

Présidente de la Commission européenne
(2019-2024)
@vonderleyen



Stella Kyriakides

Commissaire européenne à la Santé et à
la Sécurité alimentaire
@SKyriakidesEU

Parlement Européen

Le parlement européen est la seule instance européenne directement élue par les citoyens européens : elle est composée des **705 eurodéputés** et d'un président, actuellement **Roberta Metsola**.



Roberta Metsola
Présidente du Parlement européen
@EP_President



Le Parlement Européen,
localisé à Strasbourg

- **Pouvoir législatif** : le Parlement européen est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires.
- **Pouvoir Budgétaire** : le Parlement établit en collaboration avec le Conseil, le budget annuel de l'Union européenne.
- **Pouvoir de Contrôle/Surveillance** : il élit le président de cette institution à la majorité absolue, sur proposition du Conseil européen. Il peut également poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission, et censurer la Commission en cas de besoin.

Le conseil de l'Union Européenne

Le conseil de l'Union européenne ou conseil des ministres constitue une fonction majoritairement **législative**, au même titre que le Parlement Européen : il examine le texte voté par le parlement, peut y apporter des amendements et négocier la version finale avec les députés.

N°3 - 02/02/2024



ANEPF

Il réunit les ministres des 27 États membres par domaines de compétence. Par exemple, si le texte est en rapport avec la santé, ce sera le ministre de la santé qui représentera la France au conseil de l'UE.

Les États membres président à tour de rôle le conseil de l'UE pour 6 mois. De juillet à décembre 2023 c'était la présidence de l'Espagne, elle avait défini 4 priorités pour ses travaux : réindustrialiser l'UE, faire avancer la transition écologique, promouvoir la justice sociale et économique et enfin renforcer l'unité européenne. De janvier à juin c'est la Belgique qui assure la présidence du conseil de l'UE.

Autres instances

- La **banque centrale européenne** : responsable de la politique monétaire de la zone euro, elle a pour but la stabilité des prix mais également l'émission de la monnaie et la supervision des banques.
- La **cour des comptes de l'UE** : réalise le contrôle de la gestion du budget et vérifie la bonne utilisation des fonds européens.
- La **cour de justice de l'UE** : veille au respect du droit européen à la fois par les institutions européennes et les États membres.

Attention ne pas confondre les conseils avec le Conseil de l'Europe

C'est une instance qui ne fait pas partie de l'UE, il réunit 47 pays, dont les 27 États membres de l'UE. Il a pour mission de favoriser la **démocratie** et le respect des **droits fondamentaux, civils et politiques**.

Compétences de l'UE

Pour que l'Union Européenne puisse agir dans un domaine, il faut qu'elle y soit autorisée. Ces domaines sont définis dans le **Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne** (TFUE), c'est ce qu'on appelle les **compétences de l'UE**. Si la compétence de l'UE n'est pas définie pour un domaine donné, alors, elle n'est pas autorisée à mener des actions dans ce domaine : l'Union Européenne ne détient aucun pouvoir en dehors de ceux définis par le TFUE.

Il y a 3 différents types de compétences

- Compétence exclusive
- Compétence partagée
- Compétence d'appui

Compétence exclusive

Elle concerne les domaines pour lesquels **seule l'Union Européenne peut légiférer** et adopter des actes contraignants. Les États membres ne sont pas habilités à le faire, sauf si l'UE les y autorise.

La **compétence exclusive** concerne 6 domaines :

- L'union douanière
- L'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur
- La politique monétaire
- La conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche
- La politique commerciale commune
- La conclusion d'accords internationaux

Compétence partagée

Elle concerne les domaines pour lesquels l'Union Européenne peut **légiférer** et adopter des actes contraignants. Les États membres peuvent également agir dans ces domaines, à la condition que l'UE ait décidé de ne pas se saisir du sujet où qu'elle n'ait pas encore proposé de législation.

La **compétence partagée** concerne 13 domaines dont :

- l'environnement;
- les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique (pour les aspects définis dans le TFUE uniquement);
- la recherche, le développement technologique et l'espace;

Compétence d'appui

Elle concerne les domaines pour lesquels l'**Union Européenne peut soutenir, coordonner ou compléter les actions des États membres** mais ne peut pas harmoniser leurs législations et réglementations.

La **compétence d'appui** concerne 7 domaines dont

- la protection et amélioration de la **santé humaine** ,
- l'Industrie,
- l'éducation,
- la formation professionnelle,
- la jeunesse et le sport.

Pour aller plus loin

[Fiches fonctionnement Europe.pdf](#)

[3 minutes pour comprendre l'Europe - Touteurope.eu](#)

[L'histoire de l'Union européenne en 3 minutes - Touteurope.eu](#)

Contact

FOUCAUD Tiphanie, METALLAOUI Céline et BOULOUX Cléo

Task Force Affaires Européennes

LESUEUR Pauline

Vice Présidente en charge des Affaires Européennes

affaires.europeennes@anepf.org | 06 95 34 07 06